

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL HARVEY porcs plein air AB Saucats sur la commune principale de l'AIOT 2 bis Lieu-Dit Argilas 33650 SAUCATS.

La référence de votre dossier est A-4-CBNJQU88O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/01/2024 à 17h27 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **44505711000022**

Organisme : **BIOGRAM**

Fonction : **GERANT**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **44505711000022**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL HARVEY porcs plein air AB Saucats**

Description des activités :

L'EARL HARVEY est une exploitation agricole en Agriculture Biologique (AB) située dans le département de la Gironde (33), sur la commune de Saucats (Installation de la famille HARVEY en 2004). L'exploitation a une Surface Agricole Utile (SAU) totale de 106 hectares drainée et irriguée. Les activités de l'exploitation en Agriculture Biologique sont : - Des cultures sur une SAU de 101,80 ha avec environ 64 ha de grandes cultures (maïs grain, soja et légumineuses) pour l'alimentation des porcs, et 38 ha de prairies ; - Un élevage porcin de race Large White avec actuellement 15 truies, et 1 verrat, produisant environ 210 porcs charcutiers par an, conduit en 4 bandes. Le numéro du cheptel est le n° FR33A7S. Les truies sont élevées en plein air pour la production de porcs charcutiers. Elles mettent bas en plein air et les porcelets restent auprès d'elles jusqu'au sevrage (à 49 jours). Pour la période de post-sevrage, les porcelets peuvent être élevés en extérieur dans des enclos avec abris ou en bâtiment, cela dépend de la période : si les porcelets naissent en hiver, ils passent l'étape de post-sevrage et d'engraissement en bâtiment. Pour ceux qui naissent dans de bonnes conditions climatiques, ils peuvent être élevés en extérieur pour la période de post-sevrage, puis rentrés en bâtiment pour l'engraissement. La production des céréales pour l'alimentation des porcs sont des cultures irriguées (maïs par exemple).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 bis Lieu-Dit Argilas

33650 SAUCATS

X : 413541

Y : 6398378

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2102	2102-2	Elevage de porcs	Nombre d'animaux-équivalents 226 Animaux-Eq	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les matières épandues sont des fumiers compacts pailleux issus de l'atelier d'engraissement et finition des porcs situé dans le bâtiment d'exploitation ouvert accueillant 8 parcs.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
033162238	EARL HARVEY	5
033162238	EARL HARVEY	6
033162238	EARL HARVEY	7

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **105**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **916**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **916**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **916**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- fumiers compacts = épandage et valorisation agronomique sur les parcelles de l'exploitation (cf. plan d'épandage) - cadavres (Sous-Produits Animaux Catégorie 1) = service public d'équarrissage Société ATEMAX - résidus végétaux = épandage et valorisation agronomique sur les parcelles de l'exploitation - métal, bidons, = recyclage et reprise par les fournisseurs - déchets type ordures ménagères = service public

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **6 puits et forages pour l'irrigation équipés de pompes situés sur le site d'exploitation à moins de 100 m du bâtiment.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
cf. ci-avant + extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)